

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
206, Rue DU COMTE MELGUEIL
34000 MONTPELLIER

pt
71

L'Officier du Ministère Public
à

CABINET ALEXANDRE BOISSIERE AVOCAT A LA
COUR
22 RUE DURAND
34000 MONTPELLIER

Dossier n° 12/00
Référence : AFM.

V/REF : 13AB
Affaire : Monsieur BI

En réponse à votre courrier du 02/05/2013, je porte à votre connaissance que je viens de procéder à l'annulation de l'amende forfaitaire majorée N° 01113026

Pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois 025611 CONDUITE D'UN VEHICULE A MOTEUR SANS RESPECTER UNE RESTRICTION D'USAGE MENTIONNEE SUR LE PERMIS DE CONDUIRE ART.R.221-1 §III, ART.R.221-19 AL.1 C.ROUTE. ART.12 ARR.MINIST DU 08/02/1999. ART.R.221-1 §III, §V C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **LE CRES(34920), ROND POINT FEU VERT RD 613**, dans le sens **VENDARGUES** en date du **15/09/2012 à 02h50**, par procès verbal n° **6395** dressé par **GIE BT SAINT MATHIEU DE TREVIER**S, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Je vous prie d'agrèer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à MONTPELLIER, le 16/05/2013

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

